



## AUGMENTATION DES SALAIRES

## REVENDIQUONS

## L'AUGMENTATION DES SALAIRES

**Le Patronat, le Gouvernement relayés par la plupart des médias, tentent en permanence d'opposer le salaire et l'emploi.**

**Cette politique entraîne une détérioration des conditions de vie et une crise économique sans précédent !**

Face à ce recul social, dans de nombreuses entreprises du public et du privé, la CGT avec les salariés luttent pour le salaire. Les moyens existent pour satisfaire les revendications. En 2014, les profits des entreprises explosent mais sous la pression du chômage de masse, le Patronat fait pression sur la masse salariale et plus particulièrement sur le salaire.

Depuis la crise de 2008, nous pouvons faire le constat suivant : plus l'emploi recule, plus les salaires sont attaqués. Pour la CGT, l'augmentation des salaires permettrait au contraire une relance de l'économie et donc la création d'emplois.

## La richesse créée par le travail

Le MEDEF et le Gouvernement par l'intermédiaire d'Emmanuel MACRON (Ministre de l'Economie) affirment que le travail est un coût.

## C'est faux !

**Seul le travail des femmes et des hommes** qui transforme la matière première ou qui crée les services indispensables à la société **est créateur de richesses.**

Il est urgent d'arrêter l'accompagnement de la spéculation et de privilégier le travail : **en 1981, les dividendes versés aux actionnaires représentaient en moyenne 10 jours de travail par salarié ; en 2012, ils en représentent 45 !**

De plus, l'Etat et les collectivités territoriales accordent aux entreprises 200 milliards d'euros d'aides, auxquels s'ajoutent 41 milliards du pacte de responsabilité du CICE. Le Patronat a obtenu cette manne sans aucune contrepartie.

**A la SNCF aussi, le travail des cheminots permet de rendre un service public essentiel pour l'aménagement du territoire et la réponse aux besoins des usagers et des populations.**

Alors que nos dirigeants taillent violemment dans les effectifs, la SNCF a versé plus d'1 milliard 274 millions d'euros à l'Etat depuis 2009.

De plus, un budget de 112 millions d'euros est débloqué en 2015 pour le versement de « La Prime » et de la GIR. La Direction annonce qu'elle versera un « dividende salarial » d'un montant de 100 euros, ce qui représente une division par 2 de la mesure précédente.



La CGT rappelle que ces systèmes de rémunération :

- **précarisent la rémunération** (les montants sont définis unilatéralement par l'employeur),
- **fragilisent notre protection sociale** (ces primes sont imposables mais ne financent pas la Caisse de Prévoyance et de Retraite),
- **affaiblissent les retraites** (elles n'entrent pas dans le calcul de la retraite),
- **discriminent** (elles pénalisent les plus faibles, malades, maternité, congé parental etc.).

**Une autre politique salariale est possible et indispensable pour plus de cohésion sociale. Il faut augmenter le point de grille et tirer les salaires vers le haut.**

La CGT revendique un SMIC à 1700€. Ce niveau est un minimum pour que les salariés puissent vivre décemment de leur travail.

En 1983, le salaire d'embauche à la SNCF était 26% au-dessus du SMIC. En 2014, la différence n'est plus que de 0,24%, suite à l'augmentation légale et mécanique du SMIC de 0,8%.

### **Gel des salaires contre intéressement ?**

Lors d'un Conseil d'Administration, **la Direction SNCF annonce le gel des salaires** en 2015, c'est une première dans l'histoire de la SNCF. La démonstration, d'une réforme ferroviaire uniquement financée par la baisse de la masse salariale (salaires, emploi, qualifications), la hausse de tarifs et la baisse de l'offre de service, est faite. A contrario, elle propose un dispositif d'intéressement pour limiter ce qu'elle nomme « la dérive salariale ».

L'intéressement est un palliatif qui soulage ponctuellement ce pouvoir d'achat. Il s'adosse à une dégradation des conditions de vie et de travail des salariés.

**Le rêve de tous patrons est de créer des rémunérations aléatoires en fonction de leurs gains et donc d'asservir les salariés.**

Le niveau d'intéressement dépend donc de la baisse des salaires et de l'emploi. De plus, il peut discriminer les salariés qui ont eu des absences. Il ne finance pas la protection sociale, ne compte pas pour la retraite mais reste imposable.

**La CGT exige l'ouverture de négociations pour une augmentation générale des salaires immédiate et la prise en compte des besoins des cheminots.**

**IMPOSONS ENSEMBLE D'AUTRES CHOIX.**

